

**80<sup>e</sup> SÉANCE COMMUNE  
DU FORUM POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE  
DE SÉCURITÉ ET DU CONSEIL PERMANENT**

1. Date : mercredi 10 mars 2021 (par visioconférence)

Ouverture : 10 heures

Clôture : 13 h 40

2. Présidente : M<sup>me</sup> C. Austrian (FCS) (États-Unis d'Amérique)  
M<sup>me</sup> l'Ambassadrice U. Funered (CP) (Suède)

Avant d'aborder l'ordre du jour, la Présidente (FCS) a rappelé aux participants les modalités techniques régissant la conduite des séances durant la pandémie de la Covid-19, telles qu'énoncées dans le document FSC.GAL/2/21 OSCE+.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : MISE EN OEUVRE DE LA RÉSOLUTION 1325 DU  
CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES  
SUR LES FEMMES, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ, À  
L'OCCASION DE LA JOURNÉE  
INTERNATIONALE DES FEMMES

– *Exposé présenté par la générale de brigade J. Meyeraan, Directrice adjointe Partenariats, coopération en matière de sécurité et défense anti-missiles, Commandement des forces des États-Unis en Europe*

– *Exposé présenté par M<sup>me</sup> A. Bell, Sous-Secrétaire déléguée, Bureau de la maîtrise, de la vérification et de la conformité des armements, Département d'État des États-Unis*

– *Exposé présenté par M<sup>me</sup> C. de Jonge Oudraat, Présidente de Women in International Security*

Présidente (FCS), Présidente (CP) (annexe 1), Secrétaire générale  
(SEC.GAL/35/21), générale de brigade J. Meyeraan (FSC-PC.DEL/16/21)

OSCE+), M<sup>me</sup> A. Bell (FSC-PC.DEL/17/21 OSCE+), M<sup>me</sup> C. de Jonge Oudraat (FSC-PC.DEL/18/21 OSCE+), Fédération de Russie (FSC-PC.DEL/3/21), Portugal-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (annexe 2), Allemagne et France (également au nom de l'Allemagne, de l'Andorre, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, de Malte, de la Mongolie, de la Norvège, du Portugal-Union européenne, de la Roumanie, de Saint-Marin, de la Serbie, de la Slovénie et de la Suède) (annexe 3), Royaume-Uni (FSC-PC.DEL/13/21 OSCE+), Saint-Siège (annexe 4), Slovénie (FSC-PC.DEL/6/21 OSCE+), Canada (annexe 5), Suisse (FSC-PC.DEL/21/21 OSCE+), Ukraine (FSC-PC.DEL/22/21), Malte (FSC-PC.DEL/23/21 OSCE+), France (FSC-PC.DEL/24/21 OSCE+), Chypre (FSC-PC.DEL/7/21 OSCE+), Géorgie (FSC-PC.DEL/20/21 OSCE+), Pologne, Allemagne (annexe 6), Turquie (annexe 7) (annexe 8), Espagne (annexe 9), Arménie (annexe 10), Norvège, Italie (annexe 11), Liechtenstein (FSC-PC.DEL/4/21 OSCE+), Pays-Bas (FSC-PC.DEL/19/21 OSCE+), Afghanistan (partenaire pour la coopération) (FSC-PC.DEL/9/21 OSCE+), Azerbaïdjan, Coordonnatrice du FCS pour les questions liées à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (Albanie) (annexe 12), Présidente du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles (Lettonie) (annexe 13).

Point 2 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Distribution d'un projet de lettre de la Présidente du Forum pour la coopération en matière de sécurité à la Présidente du Conseil permanent sur les dates de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2021 (FSC.DEL/78/21 Restr.)* : Présidente (FCS)
- b) *Invitation à des consultations d'experts sur une demande d'assistance de l'Azerbaïdjan concernant la réduction du risque posé par les engins explosifs et les mesures à prendre à cet égard, prévues le 18 mars 2021 (FSC.DEL/76/21/Corr.1 Restr.)* : Présidente (FCS) (annexe 14)
- c) *Réunion du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles, tenue par visioconférence le 25 février 2021* : Présidente du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles (Lettonie) (annexe 15)

4. Prochaine séance :

À annoncer



---

**80<sup>e</sup> séance commune du FCS et du CP**  
Journal n° 67 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL PERMANENT**

Chers collègues,  
Chère Madame Austrian,

C'est un plaisir pour moi de participer à la séance de ce jour et de traiter et débattre d'une des pierres angulaires du programme de la Présidence suédoise de l'OSCE : l'égalité des genres et les femmes, la paix et la sécurité.

L'égalité des genres est un objectif fondamental de la politique suédoise, tant au niveau national que dans le domaine des affaires étrangères et de la sécurité. Je vous remercie, Madame Austrian, ainsi que votre équipe, d'avoir organisé cet important dialogue et c'est avec un très vif intérêt que j'attends les exposés intéressants et les débats fructueux qui vont avoir lieu aujourd'hui.

Accroître la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits, aux négociations de paix, à la médiation et à la consolidation de la paix est essentiel pour la mise en œuvre du programme sur les femmes, la paix et la sécurité. Les femmes dirigeantes et les organisations de femmes ont démontré à plusieurs reprises leur capacité à jouer un rôle moteur dans la gestion des crises et des conflits et à apporter leur contribution dans ce domaine. Les femmes apportent de la diversité et des expériences, des perspectives et des compétences différentes à la table des négociations, ce qui leur permet de faire des contributions essentielles aux décisions, aux politiques et aux lois. Leurs réseaux sont d'une importance capitale pour le dialogue et la coopération, l'inclusion des femmes permettant de faire en sorte que toutes les mesures prises profiteront à la société dans son ensemble, aux hommes comme aux femmes.

L'évolution de la situation dans ce domaine, y compris les progrès accomplis ces deux dernières décennies, devraient nous encourager tous à redoubler d'efforts. À titre d'exemple :

- La représentation des femmes dans les parlements nationaux est passée ces 20 dernières années de 13 % environ à près de 25 %, bien que ce pourcentage reste plus faible dans les pays touchés par un conflit ;
- Entre 1995 et 2019, la proportion des accords de paix comportant des dispositions relatives à l'égalité des genres a augmenté de 14 % à 22 % ;

- Entre 1992 et 2019, toutefois, en moyenne, seuls 13 % des négociateurs, 6 % des médiateurs et 6 % des signataires des principaux processus de paix à travers le monde étaient des femmes.

Nous avons parcouru beaucoup de chemin vers l'égalité des genres, mais il reste à l'évidence beaucoup à faire. Vingt après l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, les chiffres parlent d'eux-mêmes : ce n'est pas suffisant.

Les études poussées et les connaissances accumulées sur le rôle que les femmes peuvent et devraient jouer s'agissant des mesures de confiance et de sécurité et des processus de paix doivent être traduites en mesures prises sans tarder et en une application réelle sur le terrain.

Même si cela part d'une bonne intention, nous devons aussi cesser de considérer les femmes dans les conflits uniquement comme des victimes vulnérables. En effet, les femmes sont souvent des actrices solides qui facilitent le changement positif et la gestion des crises au sein de leurs communautés.

Au cours de la Réunion annuelle d'évaluation de l'application tenue la semaine dernière, il a été demandé aux participants si les États participants seraient intéressés à échanger des bonnes pratiques concernant l'augmentation de la participation des femmes aux activités de vérification (voir le document FSC.AIAM/3/21). J'ai été surprise, mais aussi déçue, qu'un certain nombre de participants aient choisi de répondre à cette question de la façon suivante : « Non, les données relatives à la participation des femmes sont sans intérêt dans le cadre des activités de vérification. » Même s'il ne s'agit que d'un exemple isolé, une telle attitude est plutôt surprenante car je croyais sincèrement que nous avions dépassé ce stade. Elle ne reflète assurément pas les points de vue que j'entends fréquemment dans mon travail quotidien et mes interactions avec tant d'entre vous. Je constate qu'il existe un fort soutien en faveur de la promotion de l'égalité des genres et du programme sur les femmes, la paix et la sécurité ici à Vienne, mais il semblerait que cela ne soit pas nécessairement le cas dans les capitales de tous nos États participants. Nous devons joindre le geste à la parole.

L'absence de volonté politique et le manque de ressources font manifestement obstacle à l'égalité des genres. Cela doit changer. Nous n'avons malheureusement pas réussi à convaincre toutes les parties prenantes que les femmes doivent, cela va de soi, jouer un rôle à tous les niveaux des mesures de confiance et de sécurité et des processus de paix. Si nous voulons y parvenir, nous devons veiller inlassablement à accorder un degré de priorité élevé à cette question.

Plusieurs réunions intéressantes et utiles, dont la séance commune du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) et du Conseil permanent d'aujourd'hui, sont organisées cette semaine. Des réunions similaires continueront d'avoir lieu au cours des mois à venir. Je note par exemple avec plaisir que l'Arménie a décidé de se concentrer sur les femmes, la paix et la sécurité à la séance du FCS prévue le 19 mai, pour laquelle la Suède mettra une oratrice à disposition.

Si la situation pandémique le permet, la Suède invitera tous les conseillers militaires à assister à une activité consacrée au Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects

politico-militaires de la sécurité, qui se tiendra à Stockholm le 30 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre, et au cours de laquelle nous nous concentrerons plus particulièrement sur les efforts déployés par la Suède pour améliorer divers aspects de la participation des femmes aux forces armées.

Je peux en outre vous informer que la Suède envisage un projet de décision sur les femmes, la paix et la sécurité pour la réunion du Conseil ministériel prévue à Stockholm en décembre. Nous vous communiquerons davantage d'informations en temps voulu.

Revenons-en maintenant à la réunion intéressante et productive que nous allons avoir aujourd'hui. Merci beaucoup.

Madame la Présidente, je vous demande de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**  
**Conseil permanent**

FSC-PC.JOUR/67  
10 March 2021  
Annex 2

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**80<sup>e</sup> séance commune du FCS et du CP**  
Journal n° 67 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE L'UNION EUROPÉENNE**

L'Union européenne et ses États membres souhaitent chaleureusement la bienvenue aux distingués orateurs à cette séance commune du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) et du Conseil permanent et les remercient de leurs exposés instructifs.

À la suite de la Journée internationale des femmes et en pleine conformité avec la priorité horizontale de ce mois, nous félicitons la Présidence du FCS, les États-Unis, et la Présidente en exercice suédoise d'avoir consacré cette séance commune au programme sur les femmes, la paix et la sécurité et pour leur engagement en faveur de sa mise en œuvre.

Le moment choisi pour cette réunion, mais aussi les organes de l'OSCE qui y participent, sont opportuns. L'Union européenne est fermement convaincue que le programme sur les femmes, la paix et la sécurité, constitué de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et de ses résolutions ultérieures en la matière, est une priorité transdimensionnelle du Conseil permanent et du FCS. L'OSCE dans son ensemble joue un important rôle de promotion et de soutien de la mise en œuvre régionale de la résolution 1325 et des résolutions adoptées ultérieurement par le Conseil de sécurité sur cette question.

Le FCS renferme cependant encore des possibilités inexploitées de faire avancer les travaux sur cette résolution qui a fait date. Dans ce contexte, l'Union européenne regrette qu'aucune décision du Conseil ministériel n'ait pu être adoptée l'année dernière à Tirana. Le message fort envoyé par les 52 États participants ayant souscrit à la déclaration commune sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies montre qu'il y a une volonté de faire avancer les travaux du FCS dans ce domaine et de déployer des efforts supplémentaires. L'Union européenne insiste donc sur le fait que nous devrions continuer d'accorder un degré de priorité élevé à ce thème car il revêt la plus grande importance pour l'OSCE en général et le FCS en particulier.

Le programme sur les femmes, la paix et la sécurité porte sur la participation à part entière, sur un pied d'égalité et constructive des femmes aux processus de prise de décisions concernant la paix et la sécurité, y compris la prévention des crises et des conflits, les processus de paix et les secours et le relèvement, ainsi que sur la protection contre la violence liée aux conflits. Il est souligné dans ce programme que l'égalité des genres est au cœur des questions de paix et de sécurité et que les perspectives de genre font partie intégrante de la paix et de la sécurité. Il y est par ailleurs indiqué qu'il est indispensable de s'attaquer aux

causes profondes de la violence fondée sur le genre pour prévenir les conflits. En fait, il existe de nombreux éléments indiquant que les chances d'appliquer les accords de paix augmentent considérablement lorsque les femmes participent pleinement à l'ensemble du processus de paix.

La réalisation de l'égalité des genres est une valeur fondamentale de l'Union européenne et nous nous efforçons de rester à l'avant-garde de la scène internationale pour ce qui est d'impliquer, d'autonomiser, de protéger et de soutenir les femmes et les filles aux fins d'instaurer la paix et la sécurité. Dans son plan d'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, l'Union européenne reconnaît que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes sont des conditions indispensables à une gestion efficace du cycle des conflits, qui comprend le règlement des conflits, la médiation, la consolidation et le maintien de la paix, la réponse humanitaire et la reconstruction post-conflit.

Il est crucial pour les femmes de jouer un rôle de chef de file dans tous les domaines d'action liés à la paix et à la sécurité. L'Union européenne est déterminée à faire en sorte que les femmes et les filles participent sur un pied d'égalité et de façon constructive à la prévention et au règlement des conflits, ainsi qu'à la prévention et à la protection contre la violence liée aux conflits, y compris toutes les formes de violence sexuelle et fondée sur le genre. L'inclusion est non seulement un droit, mais aussi la façon la plus efficace d'instaurer la stabilité et la paix. L'Union européenne encourage donc à utiliser activement la boîte à outils de l'OSCE « Inclusion des femmes et processus de paix efficaces ».

Bien que nous ayons tous, l'OSCE comme les États participants, déployé des efforts pour appliquer la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et que nous ayons enregistré plusieurs succès, il reste beaucoup à faire : engagement constant et énergique au niveau de la direction de l'OSCE, renforcement de la participation constructive des femmes à ces processus et prise en compte systématique de la perspective de genre dans tous les domaines d'action.

Pour y parvenir, l'OSCE doit continuer d'améliorer nos engagements existants. Nous pensons que les suggestions concrètes ci-après, énumérées dans la déclaration commune de 2020 concernant la résolution n° 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, constituent un bon point de départ :

- a) Élaboration d'un plan d'action pour la participation à part entière, sur un pied d'égalité et constructive des femmes à tous les aspects des domaines d'activité du FCS, y compris à tous les niveaux de prise de décisions et de direction ;
- b) Mise en place de points de contact nationaux sur l'égalité des genres afin de faciliter l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la révision du plan d'action susmentionné ;
- c) Facilitation de la prise en compte systématique du genre dans le cadre des contrôles sur les ALPC/SMC et de l'assistance pratique ;
- d) Promotion de l'échange d'informations sur les questions liées aux femmes, à la paix et à la sécurité, également grâce au Code de conduite.

L'Union européenne reste convaincue qu'un renforcement de l'engagement en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité ainsi que de la participation des femmes à toutes les activités de l'OSCE contribuerait à son approche globale de la sécurité et renforcerait ainsi l'Organisation. S'abstenir d'analyser les problèmes propres à chaque sexe et d'intégrer une perspective de genre influerait négativement sur la capacité de l'OSCE à instaurer la paix et la sécurité et, partant, sur son rôle d'organisation régionale de sécurité. La pandémie de la Covid-19 qui persiste illustre encore plus à quel point des mécanismes de réponse aux crises qui soient attentifs à l'égalité des genres sont nécessaires.

Nous demandons à l'OSCE de poursuivre ses efforts visant à assurer la représentation égale des femmes à tous les niveaux dans le but de parvenir à un équilibre entre les sexes, en particulier au niveau de la direction et de la prise de décisions, dans l'ensemble de ses missions de terrain et de ses structures. L'Union européenne souligne par ailleurs le rôle des États participants à cet égard en ce qui concerne les postes à pourvoir par détachement à l'OSCE. Nous devons tous poursuivre nos efforts visant à déterminer et supprimer toutes les barrières à la participation égale des femmes et des hommes, notamment dans le secteur de la paix et de la sécurité. C'est la raison pour laquelle nous plaidons fortement en faveur de panels équilibrés au sein de notre Organisation comme point de départ pour réaliser ces ambitions.

L'égalité des chances et la représentation égale sont une question de démocratie et de sécurité inclusive. Nous prônons donc de renforcer les liens et de resserrer la coopération avec la société civile, les organisations locales, régionales et internationales de la société civile, les militantes associatives, les femmes défenderesses des droits de la personne et les organisations qui défendent les droits des femmes. L'Union européenne se félicite aussi de toutes les initiatives, dont les réseaux informels tels que Women in the First Dimension, Women Ambassadors et MenEngage, qui contribuent à la mise en œuvre du programme sur les femmes, la paix et la sécurité au sein de l'OSCE. Le réseau MenEngage est capital car nous croyons en l'importance de mobiliser les hommes et les garçons en tant qu'agents positifs du changement, pour lutter contre les stéréotypes de genre et les mécanismes d'exclusion sociale.

Nous insistons sur la nécessité de poursuivre la coopération et le dialogue étroits entre les États participants, les partenaires pour la coopération, le Secrétariat de l'OSCE, ses missions de terrain et les institutions autonomes à tous les stades de la mise en œuvre du programme sur les femmes, la paix et la sécurité et tout au long du processus de réalisation.

En conclusion, l'Union européenne demande à l'OSCE et aux États participants d'intensifier leurs efforts dans la mise en œuvre du programme sur les femmes, la paix et la sécurité. Après 20 ans, il est grand temps que nous comblions les disparités en la matière.

Madame la Présidente, je vous demande de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

La République de Macédoine du Nord<sup>1</sup>, le Monténégro<sup>Error! Bookmark not defined.</sup>, la Serbie<sup>Error! Bookmark not defined.</sup> et l'Albanie<sup>Error! Bookmark not defined.</sup>, pays candidats ; la Bosnie-

---

1 La République de Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie continuent de faire partie du processus de stabilisation et d'association.



Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ;  
l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace  
économique européen ; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, la Géorgie,  
l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
Forum pour la coopération en matière de sécurité  
Conseil permanent**

FSC-PC.JOUR/67  
10 March 2021  
Annex 3

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**80<sup>e</sup> séance commune du FCS et du CP**  
Journal n° 67 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DES DÉLÉGATIONS ALLEMANDE ET FRANÇAISE  
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALLEMAGNE, DE L'ANDORRE, DE  
LA BULGARIE, DU CANADA, DE CHYPRE, DES ÉTATS-UNIS  
D'AMÉRIQUE, DE LA FINLANDE, DE LA FRANCE, DE LA  
GÉORGIE, DE LA LETTONIE, DU LIECHTENSTEIN, DE LA  
LITUANIE, DE MALTE, DE LA MONGOLIE, DE LA NORVÈGE, DU  
PORTUGAL-UNION EUROPÉENNE, DE LA ROUMANIE, DE  
SAINT-MARIN, DE LA SERBIE, DE LA SLOVÉNIE ET DE LA SUÈDE)**

Mesdames les Coprésidentes,

Cette déclaration est faite au nom des trois réseaux informels Women Ambassadors, MenEngage et Women in the First Dimension.

Permettez-moi tout d'abord de dire combien nous sommes heureux d'avoir pour la première fois une déclaration commune des réseaux informels qui cherchent, chacun à sa manière, à contribuer à la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Le réseau Women Ambassadors s'emploie à montrer l'importance de la participation des femmes à toutes les étapes et à tous les niveaux de la prévention des conflits, aux négociations et aux processus de consolidation de la paix et aux travaux des forums décisionnels de haut niveau. Des recherches ont montré que cette participation aux processus de paix était essentielle pour instaurer une paix durable et trouver des solutions à long terme. En tant qu'organisation, nous devons être conscients des différents défis liés au genre et y faire face en veillant à ce que notre direction et notre gestion y soient sensibles afin de garantir la sécurité et l'égalité des chances à tous les membres du personnel. Les réseaux de femmes médiatrices sont un bon moyen de renforcer le rôle des femmes en tant qu'agents de paix. À l'OSCE, nous pouvons redoubler d'efforts pour relier entre eux les réseaux féminins des différentes parties de l'espace OSCE et intensifier les liens avec la société civile. Le réseau Women Ambassadors est déterminé à renforcer ces réseaux et à faire en sorte que les femmes participent au dialogue et enrichissent ainsi la conversation dans l'ensemble de l'OSCE.

Le réseau MenEngage part du constat que les femmes ne sont pas les seules concernées par les questions d'égalité des genres et le programme pour les femmes, la paix et la sécurité. Il est important que nous agissions tous (y compris les hommes) pour contribuer à l'instauration d'un environnement propice à la diversité, dénoncer toute forme de discrimination et garantir la participation de tous les membres de la société aux décisions ayant une incidence sur notre sécurité globale. Chacun en profite. Les hommes et les garçons sont des acteurs essentiels du changement. Nous sommes déterminés à nous former (y compris comme observateurs et alliés), à soutenir une politique de tolérance zéro à l'égard du harcèlement, de l'exploitation et des abus sexuels, et à promouvoir la participation pleine, égale et significative des femmes à tous les domaines d'action concernant les conflits (prévention, règlement, médiation et réhabilitation).

Le plus récent de ces réseaux, Women in the First Dimension, a été lancé il y a un an, le 11 mars. Son objectif général est d'accroître, en collaboration avec leurs collègues masculins, le rôle et la visibilité des femmes travaillant dans la première dimension, et de servir de plateforme de mise en relation. Il ne s'agit pas d'un groupe classique de personnes partageant les mêmes idées mais d'un réseau diversifié dont les membres viennent d'horizons géographiques et professionnels différents. Ce réseau obtient des résultats tangibles et est ouvert à tous les membres intéressés des délégations de l'OSCE ici à Vienne. Au début de cette année, il a lancé avec succès la phase pilote d'un programme de mentorat. Ce programme s'adresse à tous les collègues travaillant dans la première dimension. Il facilite les échanges non seulement entre les collègues ayant des durées d'ancienneté différentes, mais aussi entre les femmes et les hommes et entre les militaires et les politiques. Un premier programme de mentorat complet est prévu pour l'automne 2021. Le réseau Women in the First Dimension a également établi une liste de femmes expertes des sujets de la première dimension. Cette liste est accessible à tous les États participants mais est spécialement destinée aux présidences tournantes dans la première dimension.

Mesdames les Coprésidentes,

Nos trois réseaux croient en l'action. Pour en témoigner, nous encourageons tous nos membres à suivre cette semaine une formation sur les préjugés implicites, qui fait pendant aux mesures prises dans les structures exécutives de l'OSCE. Et nous attendons avec impatience le lancement de nouvelles initiatives tout au long de l'année.

En conclusion, les réseaux Women Ambassadors, MenEngage et Women in the First Dimension soulignent leur engagement en faveur d'une action soutenue à l'appui de notre objectif commun consistant à promouvoir l'égalité des genres ainsi qu'une participation substantielle des femmes à tous les travaux de l'OSCE.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.



---

**80<sup>e</sup> séance commune du FCS et du CP**

Journal n° 67 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU SAINT-SIÈGE**

Madame la Présidente,

Ma délégation tient à remercier la Présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), les États-Unis, et la Présidence de l'OSCE, la Suède, d'avoir organisé cette séance commune sur les femmes, la paix et la sécurité.

À plusieurs reprises, le Saint-Siège a réaffirmé « l'importance d'une participation pleine et égale des femmes à toutes les phases de la prévention et du règlement des conflits ainsi que de la consolidation de la paix ». <sup>1</sup> Il a en effet été démontré que c'était en prenant dûment en considération et en mettant efficacement à profit à tous les niveaux les compétences des femmes que l'on pouvait parvenir à la compréhension la plus complète possible des causes profondes des conflits et des solutions requises pour y mettre fin. Ma délégation note avec satisfaction que la note conceptuelle établie pour la séance d'aujourd'hui (FSC PC.DEL/1/21 OSCE+) traduit bien une telle approche consensuelle de la mise en œuvre des engagements de l'OSCE relatifs aux femmes, à la paix et à la sécurité.

En même temps, nous devons garder à l'esprit que les engagements dont nous sommes convenus en ce qui concerne la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies limitent les interventions de l'OSCE à la mise en œuvre des parties de cette résolution qui se rapportent directement au « rôle des femmes à tous les niveaux de la prévention des conflits, de la gestion et du règlement des crises, ainsi que du relèvement après un conflit » <sup>2</sup>, et à leur participation aux processus de reconstruction après un conflit. <sup>3</sup>

À cet égard, le fait de concentrer l'attention sur les domaines relevant de la mission et du champ d'action de notre Organisation non seulement rend justice au caractère unique de celle-ci, mais garantit également que tous les États participants contribuent à la réalisation de nos engagements communs. D'autre part, présumer que « la mise en œuvre intégrale de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et des résolutions connexes dans l'espace de l'OSCE » fait partie des engagements dont nous sommes convenus, comme

---

1 Décision n° 14/05 du Conseil ministériel (MC.DEC/14/05/Corr.1) sur les femmes dans la prévention des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit.

2 Décision du Conseil ministériel n° 14/05, paragraphe 2.

3 Décision du Conseil ministériel n° 14/04 (MC.DEC/14/04/Corr.1) relative au Plan d'action de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes, paragraphe 36 ; voir également le paragraphe 44(e).

l'indique la note conceptuelle établie pour la séance d'aujourd'hui, interférerait avec nos efforts communs visant à promouvoir la contribution des femmes à la paix et à la sécurité. Ma délégation est convaincue que seuls des efforts focalisés de manière précise et efficace sur nos engagements consensuels à l'OSCE peuvent conduire à des résultats tangibles et montrer l'efficacité de notre Organisation dans ce domaine.

Enfin, permettez-moi de conclure par ces mots du pape François : « Si l'avenir nous importe, si nous rêvons d'un avenir de paix, nous devons laisser de la place aux femmes. »<sup>4</sup>

Merci, Madame la Présidente.

---

4 Discours prononcé le 8 mars 2019 par Sa Sainteté le pape François devant les membres de l'American Jewish Committee.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**  
**Conseil permanent**

FSC-PC.JOUR/67  
10 March 2021  
Annex 5

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**80<sup>e</sup> séance commune du FCS et du CP**  
Journal n° 67 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE**

Madame la Présidente,

Le Canada s'associe aux autres pays pour remercier nos intervenants de la qualité de leur contribution à notre dialogue sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, et se réjouit de l'accent mis sur le rôle des femmes dans la paix et la sécurité.

Permettez-moi tout d'abord de réitérer l'appel lancé par l'Ambassadeur du Royaume-Uni aux cinq États participants qui ont choisi de ne pas participer à la déclaration commune lors du Conseil ministériel de décembre dernier. Le Canada se joint à cet appel, qui invite les États participants concernés à réévaluer leur position et à tenir compte de l'incidence positive qu'une collaboration consensuelle pourrait avoir sur cet effort.

Le programme sur les femmes, la paix et la sécurité fait partie intégrante de la politique étrangère du Gouvernement canadien, qui donne la priorité à l'égalité de genre et à la protection des droits des femmes et des filles. Nous sommes fiers de la contribution que certains projets, notamment l'Initiative Elsie, peuvent apporter pour accroître la participation des femmes dans les services de sécurité et assurer leur participation pleine et entière à tous les aspects de la paix et de la sécurité.

Le Canada s'est engagé à promouvoir et à protéger les droits de la personne et le bien-être des femmes et des filles dans le monde entier, car il estime que c'est un moyen essentiel de prévenir les conflits et d'y répondre, et de bâtir un monde plus pacifique et plus prospère. Le programme relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité est au cœur de cet engagement. La mise en œuvre du Plan d'action national du Canada pour les femmes, la paix et la sécurité, qui est une approche pangouvernementale, s'inscrit au cœur même de notre politique de défense nationale, de notre politique étrangère féministe et de notre politique d'aide internationale féministe.

Madame la Présidente,

Les femmes sont présentes dans tous les rôles et à tous les échelons des forces armées canadiennes. La suppression des restrictions à l'emploi des femmes dans les forces armées et l'ouverture de tous les postes à l'ensemble de la population permettent au Canada de recruter

les personnes les plus qualifiées et les plus talentueuses disponibles depuis plus de 20 ans. Les forces armées canadiennes dispensent une formation continue sur l'analyse comparative entre les sexes (ACS+) et la diversité dans tous les services, et profitent des capacités accrues d'une force de combat plus diversifiée. L'ensemble équilibré des points de vue et des talents qu'apporte cet effectif diversifié s'est révélé être un atout inestimable et un levier essentiel pour accroître les capacités et la disponibilité opérationnelle. À titre d'exemple, je suis fière de vous annoncer que le Canada a annoncé hier que la lieutenant-générale Frances Allen, actuellement représentante militaire nationale du Canada à l'OTAN, deviendra la première femme à occuper le poste de vice-cheffe d'état-major de la Défense, le deuxième poste le plus élevé des forces armées canadiennes. Dans le cadre d'une autre nomination, la brigadière-générale Lise Bourgon, pilote d'hélicoptère maritime de carrière de l'Aviation royale du Canada, sera la première femme à occuper le poste de commandante du Collège militaire royal du Canada. Ces nominations sont le reflet d'une carrière d'excellence et d'expertise que ces femmes déterminées et impressionnantes mettront à profit pour diriger les forces armées canadiennes dans le futur.

Malgré tous ces efforts, les femmes demeurent sous-représentées dans les opérations de paix menées dans le monde entier. Le manque de possibilités de promotion et d'accès à la formation, ainsi que des obstacles latents institutionnalisés sont encore très répandus. Afin d'attirer les talents, les compétences et l'expertise inestimables des femmes dans le secteur de la sécurité, nous devons être en mesure de montrer que nous leur réservons des rôles égaux, précieux et importants, que leur travail sera apprécié et que leurs contributions seront déterminantes. Nous devons les mériter, et les dialogues multilatéraux tels que le FCS ont un rôle important à jouer dans ces initiatives.

Madame la Présidente,

Nous avons espéré que le 20<sup>e</sup> anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité aurait donné l'impulsion qui manquait pour progresser vers l'adoption d'une décision au Conseil ministériel de Tirana. Malheureusement, la politisation de ce sujet par un État participant a entraîné le blocage total de ces initiatives malgré le soutien massif de la grande majorité des États participants. Il suffit pour s'en convaincre de lire la déclaration commune signée par 52 d'entre eux lors du Conseil ministériel de l'année dernière.

Cette déclaration reprend un grand nombre d'idées largement partagées qui pourraient servir de progrès tangibles et faire avancer le programme relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité, notamment dans des domaines plus spécifiques au mandat du FCS. Le Canada continue d'appuyer sans réserve ces propositions, comme le souligne la note conceptuelle du Président du FCS pour la présente session.

En particulier, nous continuerons de plaider pour que tous les États participants de l'OSCE élaborent des plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité et encouragent l'amélioration continue de ceux qui sont déjà en place. Nous sommes également très favorables à la réalisation de progrès tangibles dans les activités visant à :

- Élaborer un plan d'action pour parvenir à une participation pleine, égale et significative des femmes à tous les aspects du domaine d'activité du FCS ;

- Renforcer constamment les échanges sur les questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité au moyen du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité;
- Faciliter l'intégration de la dimension de genre dans les activités liées aux armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles, y compris les projets d'assistance pratique.

Le Canada réitère sa ferme conviction que les divers forums de dialogue de l'OSCE sont des espaces propices à la poursuite d'un dialogue constructif et coopératif sur cette question cruciale de sécurité, et il continuera de plaider en faveur de la participation pleine, égale et significative des femmes dans tous les rôles et à tous les niveaux des forces armées et des services de sécurité dans l'ensemble de l'Organisation.

La résolution 1325 du Conseil de sécurité et le programme sur les femmes, la paix et la sécurité ne sont pas des questions secondaires pour ce qui concerne la sécurité. Il s'agit au contraire de questions fondamentales pour les États participants de l'OSCE et pour le FCS. Nous encourageons vivement la poursuite des efforts en vue de parvenir à un résultat concret concernant les femmes, la paix et la sécurité lors du prochain Conseil ministériel de Stockholm. Il est temps pour l'OSCE, et le FCS en particulier, de donner la preuve que des progrès ont été accomplis dans ce domaine. Franchement, cela aurait dû être fait depuis longtemps.

Madame la Présidente,

Permettez-moi de terminer en répétant notre message clé, à savoir que la participation pleine, égale et significative des femmes et des filles à la prévention et la cessation des conflits, ainsi qu'au relèvement post-conflit, est bénéfique pour tous. Lorsque les femmes jouent un rôle actif dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix, et lorsque leurs droits sont respectés, nous sommes mieux à même d'instaurer une paix durable à long terme. L'égalité de genre et un processus de paix inclusif créent des sociétés plus stables et sont des conditions préalables indispensables à l'édification d'un monde pacifique pour tous : les femmes, les hommes, les filles et les garçons.

Je vous remercie.





**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**  
**Conseil permanent**

FSC-PC.JOUR/67  
10 March 2021  
Annex 6

FRENCH  
Original: GERMAN

---

**80<sup>e</sup> séance commune du FCS et du CP**  
Journal n° 67 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ALLEMANDE**

Madame la Présidente,

L'Allemagne souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union européenne.

Je voudrais cependant formuler quelques observations supplémentaires au nom de mon pays.

Le maintien de la paix et de la sécurité,

La protection des droits de la personne,

L'action multilatérale conjointe.

Ce sont les pierres angulaires de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Ces trois objectifs sont au cœur même de l'OSCE.

Les droits des femmes sont des droits fondamentaux. La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies traite des droits des femmes et du fait que la participation des femmes est aussi une question de stabilité et de sécurité.

Nous savons tous :

- que les traités de paix négociés avec la participation des femmes sont plus durables ;
- que les sociétés dans lesquelles toutes les parties de la population peuvent participer sur un pied d'égalité à la vie politique sont plus stables ;
- qu'une politique étrangère, de sécurité et de développement qui prend systématiquement en compte le genre est plus efficace.

Plus de 20 ans après l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, nous n'avons cependant pas encore rempli notre mandat consistant à

appliquer durablement cette résolution et les résolutions adoptées ultérieurement en la matière.

Je tiens donc à souligner clairement l'appel lancé conjointement dans la déclaration faite au nom de l'Union européenne à continuer de promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et de ses résolutions ultérieures à l'OSCE également.

L'Allemagne considère la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et de ses résolutions ultérieures comme prioritaire :

- dans ses travaux multilatéraux ;
- dans les actions qu'elle mène dans les régions de crise ;
- sur son territoire national.

Le Cabinet fédéral a adopté à cet effet le 24 février 2021 le troisième plan d'action du Gouvernement fédéral en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité pour les années 2021 à 2024.

Avec ce troisième plan d'action, le Gouvernement fédéral allemand présente sa stratégie des quatre années à venir pour la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, le but étant de promouvoir son application dans tous les domaines :

- Prévention des crises ;
- Participation ;
- Protection et soutien ;
- Aide humanitaire, gestion des crises et reconstruction.

Pour la première fois, le Gouvernement fédéral a aussi défini des indicateurs précis dans ce plan d'action national afin de pouvoir mesurer objectivement nos progrès dans la réalisation de cet objectif.

À titre d'exemple, à l'avenir, des données quantitatives seront recueillies sur les projets dans le cadre desquels les femmes, la paix et la sécurité sont considérées comme une mesure transversale et sur la façon dont la question est traitée dans les cours et les mesures de formation du Gouvernement fédéral.

Nous souhaitons aussi faire encore mieux connaître le programme pour les femmes et la paix et la sécurité au niveau international et en Allemagne.

D'ici le milieu de l'année, nous aurons désigné des personnes référentes permanentes pour les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité au sein de nos ambassades et de nos missions permanentes dans les États fragiles et les États touchés par des conflits ainsi que dans les enceintes multilatérales.

Nous ferons par ailleurs de la question des femmes et de la paix et de la sécurité une partie intégrante de la formation et du perfectionnement de nos diplomates. Elle fera par exemple partie du nouveau module sur le genre dans le cadre des séminaires organisés à l'intention des chefs de nos représentations à l'étranger.

L'Allemagne est convaincue que nous ne pourrions mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité qu'ensemble, en partenariat étroit avec les États, les organisations internationales et la société civile. Notre objectif commun, au niveau national comme ici à l'OSCE, reste le suivant : parvenir à une participation pleine et égale des femmes aux processus de paix et de sécurité et mettre fin à la violence sexuelle et fondée sur le genre.

C'est un objectif pour lequel cela vaut la peine de se battre.

Merci beaucoup.

Je vous demande de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**  
**Conseil permanent**

FSC-PC.JOUR/67  
10 March 2021  
Annex 7

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**80<sup>e</sup> séance commune du FCS et du CP**  
Journal n° 67 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE**

Merci, Madame la Présidente,

Nous tenons à vous féliciter à l'occasion de la récente célébration de la Journée internationale de la femme, et nous félicitons les Présidences du FCS et de l'OSCE, les États-Unis et la Suède, d'avoir consacré la séance commune d'aujourd'hui à cet important évènement.

Nous remercions les trois intervenants pour leurs exposés instructifs et exhaustifs.

La séance d'aujourd'hui va nous donner une excellente occasion d'échanger nos idées et nos meilleures pratiques sur la manière d'améliorer la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU dans l'espace de l'OSCE et au-delà.

Comme vous vous en souvenez certainement, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité était également l'une des priorités de la Présidence turque du FCS l'année dernière.

Nous avons aussi apporté notre plein appui à la déclaration commune sur la résolution 1325 faite lors du Conseil ministériel de Tirana.

Nous félicitons la Présidence suédoise de l'OSCE d'avoir récemment mis sur pied un groupe consultatif d'experts chargé d'intensifier l'action en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité dans l'espace de l'OSCE.

Madame la Présidente,

Malheureusement, les civils, en particulier les femmes et les enfants, représentent l'immense majorité de ceux qui ont à souffrir des conflits armés.

La pleine mise en œuvre des dispositions du droit international humanitaire et des droits de l'homme visant à protéger les droits des femmes et des filles avant, pendant et après les conflits est un besoin qui se fait sentir dans le monde entier.

La résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU constitue un jalon important à cet égard. La protection des femmes et leur participation au règlement des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits doivent devenir la norme partout.

Il est tout aussi important de veiller à ce que les femmes puissent non seulement accéder aux carrières militaires mais aussi participer aux processus de paix, y compris aux opérations de paix et aux activités de médiation. Malheureusement, selon ONU-Femmes, entre 1992 et 2019, elles n'ont représenté que 13 % des négociateurs, 6 % des médiateurs et 6 % des signataires ayant participé aux principaux processus de paix dans le monde.

Madame la Présidente,

La Turquie continue d'attacher la plus grande importance à la prise en compte de la dimension genre en tant que partie intégrante de l'approche globale de l'OSCE en matière de sécurité.

Nous appelons à l'adoption du projet de « Plan d'action à l'échelle de l'OSCE sur les femmes et la paix et la sécurité » coparrainé par l'Autriche, la Finlande, le Kazakhstan et la Turquie. Ce plan vise à renforcer les outils dont nous disposons pour mettre en œuvre les engagements existants en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité. Nous espérons qu'il sera finalement adopté.

En outre, fidèle à l'esprit qui préside au partage des bonnes pratiques, la Turquie a fourni volontairement, dans ses réponses au Questionnaire sur le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, des informations sur la façon dont elle mettait en œuvre la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Madame la Présidente,

Grâce à ses vastes programmes d'aide au développement, la Turquie soutient l'autonomisation et le bien-être des femmes et des filles dans diverses situations d'urgence, de conflit et d'après-conflit.

Les projets que nous avons menés en Afghanistan et en Somalie, en particulier ceux ayant trait à l'éducation et aux services de santé, en sont des exemples.

La Turquie met également tout en œuvre pour assurer la sécurité des femmes et des filles syriennes qui ont fui leur pays à cause du conflit.

Depuis 2014, un soutien psychologique et social a été apporté à près de 400 000 réfugiés afin qu'ils puissent s'adapter à notre pays et avoir accès aux services publics proposés.

Les mesures juridiques nécessaires sont prises pour protéger les femmes réfugiées qui ont été victimes de violences.

Toutes les femmes demandant l'asile en Turquie et reconnues comme victimes de violences ont le droit de séjourner dans des foyers pour femmes. Plusieurs centres turcs de prévention et de surveillance des violences leur viennent également en aide.

Plus de 100 000 filles et femmes syriennes ont reçu une formation professionnelle, ce qui représente plus de 72 % du nombre total de bénéficiaires.

Globalement, les femmes ont représenté 61 % des personnes ayant bénéficié de l'ensemble des possibilités de formation offertes aux réfugiés arrivés en Turquie.

Les filles et les femmes syriennes vont continuer à bénéficier de programmes similaires dans notre pays.

Madame la Présidente,

En conclusion, nous pensons qu'il est grand temps de faire le bilan de nos efforts et d'examiner les meilleurs moyens de promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans notre Organisation. Le niveau d'engagement à l'OSCE ne doit pas faiblir. La présente séance commune va soutenir nos efforts dans ce sens.

Nous demandons que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.

Merci.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**  
**Conseil permanent**

FSC-PC.JOUR/67  
10 March 2021  
Annex 8

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**80<sup>e</sup> séance commune du FCS et du CP**  
Journal n° 67 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE**

Madame la Présidente,

Nous regrettons de devoir reprendre la parole pour exercer notre droit de réponse.

Je voudrais apporter des éclaircissements sur certains des points soulevés par la délégation arménienne.

Malheureusement, la délégation arménienne a osé profiter de la séance commune que tiennent aujourd'hui le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) et le Conseil permanent pour poursuivre sa campagne de dénigrement contre la Turquie.

Nous rejetons totalement toutes ces accusations sans fondement qui sont portées contre notre pays.

La Turquie est déterminée à éradiquer la menace terroriste d'où qu'elle vienne, que ce soit de l'ASALA, du PKK/YPG/PYD, de Daech ou de la FETÖ.

Madame la Présidente,

La déclaration de l'Arménie nous inquiète car elle indique que celle-ci va poursuivre ses lamentables provocations.

Comme vous le savez, l'Arménie est membre de la Troïka du FCS. Elle sera le prochain pays à présider le Forum. Nous espérons bien que la délégation arménienne se comportera de manière responsable et n'utilisera pas notre plate-forme commune pour diffuser un discours de haine contre ses voisins. Sinon, l'action commune que nous menons dans la dimension politico-militaire pourrait bien être réduite à néant.

Je voudrais également saisir cette occasion pour rappeler un fait très simple qui ne manque pas d'ironie, à savoir que l'Arménie viole même les obligations fondamentales qui lui incombent en vertu du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et du Document de Vienne.

Madame la Présidente,

La rhétorique agressive et brutale de la délégation arménienne sape les perspectives de paix, de stabilité et de prospérité dans le Caucase du Sud.

Nous rappelons une fois de plus à la délégation arménienne qu'il est temps de tourner la page, de changer de paradigme comportemental et d'essayer d'être partie à la solution.

Le Caucase du Sud a besoin de paix, de stabilité, de coopération et de collaboration dans un climat de bonne foi. La coexistence pacifique est possible. Il est grand temps de promouvoir un discours de paix et non de haine. À cette fin, la Turquie continuera d'appeler l'Arménie à adopter des politiques rationnelles et sensées au lieu de se livrer à des provocations inutiles et autodestructrices.

Madame la Présidente, je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance.

Merci.





**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**  
**Conseil permanent**

FSC-PC.JOUR/67  
10 March 2021  
Annex 9

FRENCH  
Original: SPANISH

---

**80<sup>e</sup> séance commune du FCS et du CP**  
Journal n° 67 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ESPAGNOLE**

Merci, Mesdames les Coprésidentes.

L'Espagne s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne.

Je tiens également à vous remercier sincèrement d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour de la séance commune du Conseil permanent et du Forum pour la coopération en matière de sécurité, ainsi que tous les intervenants pour leurs précieuses contributions. Tous ont souligné qu'il était essentiel de continuer à œuvrer de manière coordonnée à l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et d'autres résolutions adoptées ultérieurement sur les femmes, la paix et la sécurité.

Cette année encore, nous célébrons la Journée internationale de la femme dans des circonstances extraordinaires. La crise sanitaire due à la Covid-19 souligne la fragilité des progrès réalisés et nous rappelle l'immense chemin qu'il nous reste à parcourir pour faire avancer le programme en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité d'une manière qui soit conforme à nos engagements et objectifs. C'est pourquoi l'Espagne a continué d'élaborer une politique étrangère féministe qui le place au rang de ses priorités.

Dans ce contexte, je tiens à me concentrer sur trois questions : l'importance cruciale que jouent la participation et le rôle moteur des femmes dans l'efficacité de ce programme, l'impérieuse nécessité de continuer à le développer et le rôle prééminent des femmes dans les forces armées espagnoles.

L'élaboration du programme sur les femmes, la paix et la sécurité nous permet d'observer un changement fondamental : les femmes qui étaient considérées comme des victimes des conflits armés et, en particulier, de la violence sexuelle en situation de conflit, sont désormais considérées comme des acteurs essentiels de la prévention et de la résolution des conflits ainsi que de la reconstruction postérieure. La participation et le rôle moteur des femmes sont des facteurs déterminants pour mettre en œuvre efficacement ce programme ainsi que pour faire face aux effets de la pandémie dans les situations de conflit. La crise sanitaire due à la Covid-19 nous rappelle qu'il est urgent de faire progresser l'autonomisation des femmes sur tous les fronts et dans tous les domaines, non seulement pour une question de justice et d'égalité, mais aussi d'efficacité.

Le développement continu du programme relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité est également essentiel pour en assurer l'efficacité. À cet égard, je tiens à mentionner brièvement que certaines initiatives liées au développement de ce programme revêtent une importance particulière pour la délégation espagnole.

- a) Le réseau des points de contact pour les femmes, la paix et la sécurité a été l'un des engagements annoncés par l'Espagne lors du débat ouvert de haut niveau en 2015. Lancé en 2016, le réseau compte plus de 80 membres, dont l'OSCE. Coprésidé par le Canada et l'Uruguay, ce réseau opérationnel a prouvé son efficacité en facilitant les échanges de données d'expérience et en donnant une impulsion aux engagements pris par les États et les organisations en vue d'atteindre les objectifs du programme.
- b) L'Espagne a promu deux résolutions importantes sur cette question : i) la résolution sur les femmes et les filles et la riposte à la maladie à coronavirus (COVID-19), adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU, qui comprend des éléments importants sur la participation nécessaire des femmes dans toutes les phases du règlement des conflits, le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et la lutte contre la violence sexuelle ; ii) au cours de son mandat au Conseil des droits de l'homme, l'Espagne a présenté une résolution sur la promotion et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles à l'occasion du vingtième anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité.
- c) L'Espagne et la Finlande ont lancé l'initiative conjointe « Engagements 2025 » pour assurer la participation effective des femmes dans les processus de paix. Nous sommes convaincus que cette initiative peut servir de feuille de route pour atteindre cet objectif.

En outre, je tiens à rappeler que cela fait 30 ans que les forces armées espagnoles ont ouvert leurs portes aux femmes et que, depuis son entrée en vigueur, la loi 17/99 sur le régime applicable au personnel des forces armées garantit la pleine égalité entre les hommes et les femmes sans aucune limitation et l'accès total des femmes à tous les corps, grades et affectations.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le nombre de femmes (y compris étudiantes) au sein des forces armées espagnoles s'élevait à 15 591, soit 12,9 % du personnel militaire actif. La présence moyenne des femmes dans nos forces armées est supérieure à la moyenne des pays voisins, qui est d'environ 11,3 %. En outre, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les forces armées espagnoles avaient déployé 182 femmes dans des missions à l'étranger, ce qui représente 7,7 % du personnel militaire déployé dans ce type de missions.

Ces initiatives et engagements attestent de l'importance vitale que l'Espagne attache au respect et à l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et des résolutions ultérieures, ainsi que des efforts qu'elle a déployés à cet égard. Il est aujourd'hui plus que jamais urgent de mettre en œuvre le programme sur les femmes, la paix et la sécurité.

Je vous remercie.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**  
**Conseil permanent**

FSC-PC.JOUR/67  
10 March 2021  
Annex 10

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**80<sup>e</sup> séance commune du FCS et du CP**  
Journal n° 67 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE**

Madame la Présidente,

Tout d'abord, je tiens à remercier la Présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), les États-Unis, et la Présidence suédoise de l'OSCE d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur cet important sujet. Les quatre piliers de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU – participation, prévention, protection et secours et redressement – sont complémentaires et transversaux, et une approche transdimensionnelle est donc nécessaire. Nous félicitons à cet égard la Présidence du FCS, les États-Unis, d'avoir pris l'initiative d'organiser cette séance commune du Forum et du Conseil permanent. Nous remercions par ailleurs les intervenants pour leurs exposés qui incitent à la réflexion.

Mesdames les coprésidentes,

En 2000, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la résolution 1325, dans laquelle il s'est déclaré conscient des besoins et du rôle spécifiques des femmes avant, pendant et après les conflits. Aujourd'hui, 21 ans plus tard, les conflits armés et la violence font toujours partie du monde dans lequel nous vivons. Nous devrions donc veiller à ne pas tomber dans la routine lorsque nous faisons référence au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et à ne pas laisser se perdre l'essence de la résolution.

Mesdames les coprésidentes,

Outre qu'elle exige de relever les défis qui font obstacle à différents niveaux à l'application de la résolution 1325 – dont l'accumulation incontrôlée d'armes, les violations du droit international humanitaire, l'absence de volonté politique et le patriarcat – la mise en œuvre effective de la résolution n'est possible que si l'égalité de genre et les droits de la personne sont considérés comme faisant partie intégrante du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La protection des droits de la personne – avant tout le droit à la vie et à la sécurité – devrait tous nous guider dans nos efforts visant à promouvoir ce programme. Il est de notre responsabilité de créer un environnement de sécurité plus solide afin que les femmes puissent contribuer à un monde plus sûr.

Mesdames les coprésidentes,

La République d'Arménie a fait de l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU une de ses priorités, qui est soutenue par la mise en œuvre du plan d'action national visant à accroître le rôle des femmes dans le secteur de la sécurité ainsi qu'à promouvoir leur participation politique et leur autonomisation économique, notamment grâce aux activités menées au titre des programmes de l'OSCE.

Chacune de nos séances devrait toutefois être l'occasion de présenter non pas seulement les développements positifs, mais aussi la réalité – et même les vérités qui dérangent – en ce qui concerne la situation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans la zone de responsabilité de l'OSCE. Le 27 septembre 2020, l'Azerbaïdjan a déclenché une guerre contre l'Artsakh avec la participation directe de la Turquie et de combattants terroristes étrangers affiliés à cette dernière. L'Azerbaïdjan a utilisé des armes interdites et instrumentalisé des combattants terroristes étrangers pour commettre des crimes contre des civils, y compris des femmes et des filles. Pendant cette violente guerre de 44 jours, plusieurs femmes arméniennes, dont des civiles et des membres des forces armées, ont été tuées. Des cas de mutilations et de tortures ont également été signalés. Parmi les victimes de telles atrocités figuraient Nina Davityan et Elena Hakobyan, deux résidentes de la région d'Hadrut dans l'Artsakh, âgées respectivement de 83 et de 68 ans, qui ont été retrouvées décapitées chez elles. Les forces armées azerbaïdjanaises ont par ailleurs attaqué délibérément la maternité de Stepanakert, capitale de l'Artsakh, au moyen de systèmes lance-roquettes de gros calibre. De nombreuses femmes ont été faites prisonnières pendant et après la guerre et certaines d'entre elles sont encore maintenues en détention en violation des dispositions du droit international humanitaire et de la déclaration trilatérale de cessez-le-feu du 9 novembre 2020. Nous avons déjà évoqué le cas de Maral Najarian, une Libanaise d'origine arménienne, mère de deux enfants, qui a fui Beyrouth après l'explosion dévastatrice qui s'est produite dans le port de la ville et qui vivait dans l'Artsakh avant le début de la guerre. Son mari et elle étaient retournés dans l'Artsakh après la cessation des hostilités afin d'y récupérer leurs affaires et ont été portés disparus depuis lors. Plus d'un mois s'est écoulé après sa disparition avant que l'Azerbaïdjan ne confirme à la Cour européenne des droits de l'homme qu'il l'avait placée en détention. Elle reste actuellement détenue en Azerbaïdjan sur des accusations forgées de toutes pièces au mépris manifeste du droit international humanitaire et des obligations qui incombent à l'Azerbaïdjan en la matière.

Mesdames les coprésidentes,

Dans sa résolution 1325, le Conseil de sécurité de l'ONU souligne qu'il est de la responsabilité de tous les États de mettre fin à l'impunité pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Il convient de garder à l'esprit que les mots ne suffisent pas pour accomplir des progrès. Les engagements pris devraient être suivis d'actions. Nous appelons donc les États participants à prendre des mesures collectives, responsables et résolues pour éliminer les risques de guerres et de violences afin qu'il ne soit pas nécessaire de chercher à mettre en place de nouveaux cadres qui rendraient les guerres et les violences « sûres » pour les femmes, et montrer ainsi comment la communauté internationale envisage la question de la sécurité humaine.

Je vous prie d'annexer la présente déclaration au journal de la séance.

Merci.



---

**80<sup>e</sup> séance commune du FCS et du CP**  
Journal n° 67 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ITALIENNE**

Madame la Présidente,

L'Italie souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Tout en soulignant que je soutiens la déclaration commune de trois réseaux informels (Ambassadrices et Représentantes auprès de l'OSCE, MenEngage et Women in the First Dimension), je voudrais maintenant ajouter quelques observations à titre national.

Tout d'abord, je tiens à remercier la Présidence suédoise de l'OSCE et la Présidence américaine du Forum pour la coopération en matière de sécurité d'avoir consacré cette séance à la résolution 1325, qui reste l'une des priorités de la politique étrangère de l'Italie. Je tiens également à remercier les intervenants pour la qualité et la portée de leurs contributions au débat.

Je me réjouis de vous informer que, le 10 décembre, nos institutions ont approuvé le quatrième plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité, qui couvre les années 2020 à 2024. Un budget important lui a été alloué pour financer des projets et des mesures visant à renforcer l'égalité de genre dans ce domaine au cours des trois prochaines années.

Conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, le nouveau plan poursuit les quatre objectifs suivants:

- Promouvoir le rôle des femmes dans les processus de paix et dans tous les processus de décision ;
- Intégrer la dimension de genre dans les opérations de paix ;
- Renforcer l'autonomisation des femmes dans les zones de conflit et de post-conflit, ainsi que l'égalité de genre et la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles ;
- Intensifier les activités de communication, de promotion et de formation consacrées au programme relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité en mettant également l'accent sur le renforcement des synergies avec la société civile.

Au niveau international, notre engagement est devenu plus évident après que l'Italie a lancé le Réseau méditerranéen de médiatrices en octobre 2017, qui est désormais considéré comme un point de référence important dans le programme international sur les femmes, la paix et la sécurité.

Aujourd'hui, le réseau, composé de plus de 60 médiatrices spécialisées de 21 pays de la région méditerranéenne, propose des formations et des espaces de débat. En 2019, le partenariat avec d'autres institutions régionales a débouché sur la création de l'Alliance mondiale des réseaux régionaux de médiatrices.

Madame la Présidente,

Vingt ans après l'adoption de la résolution 1325, nous pensons que la communauté internationale doit intensifier ses efforts pour la mettre pleinement en œuvre. Le nombre d'États qui ont adopté un plan national reste en deçà des attentes et devient encore plus insatisfaisant si l'on recense les pays qui ont affecté des fonds suffisants à leurs plans nationaux.

En effet, les femmes restent encore sous-représentées dans les processus de paix, malgré leur contribution essentielle, et nous pensons que l'OSCE a un rôle à jouer à cet égard.

Pour conclure, je tiens à confirmer que l'Italie continuera de contribuer à la mise en œuvre et à la promotion de la résolution 1325, également dans le cadre de cette Organisation.

Madame la Présidente, je vous demande d'annexer la présente déclaration au journal de la séance.

Je vous remercie.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
Forum pour la coopération en matière de sécurité  
Conseil permanent**

FSC-PC.JOUR/67  
10 March 2021  
Annex 12

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**80<sup>e</sup> séance commune du FCS et du CP**  
Journal n° 67 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA COORDONNATRICE DU FCS POUR LES QUESTIONS RELATIVES À LA RÉOLUTION 1325 DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES (ALBANIE)**

Merci, Madame la Présidente.

Excellences,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers collègues,

J'ai le plaisir de prendre la parole à la présente séance commune du Forum pour la coopération en matière de sécurité et du Conseil permanent en ma qualité de Coordinatrice du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité.

Je tiens tout d'abord à féliciter nos éminents orateurs invités pour les précieuses contributions, expériences et idées qu'ils ont apportées à la séance d'aujourd'hui et, plus précisément, pour les propositions concrètes qu'ils ont incluses dans leurs exposés.

Madame la Présidente,  
Chers collègues,

Malheureusement, il n'a pas été possible de parvenir à un consensus à la réunion du Conseil ministériel de Tirana en décembre 2020 sur le projet de décision de fond présenté par l'Allemagne, qui assumait la présidence du FCS à l'époque, concernant l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU dans les domaines d'activité du Forum.

Cependant, la déclaration commune sur la résolution présentée à la réunion du Conseil ministériel, qui a été approuvée par l'ensemble des 52 États participants, témoigne d'une véritable volonté de continuer à faire adopter le programme relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité dans les domaines d'activité du FCS. La déclaration commune contenait en particulier huit propositions concrètes d'efforts supplémentaires qui méritent d'être examinées de façon plus approfondie au sein du Forum.

En effet, il est depuis longtemps nécessaire d'échanger des idées sur la manière de promouvoir davantage l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et

du programme clé sur les femmes, la paix et la sécurité dans le cadre de nos activités essentielles.

En outre, il serait bon de continuer à progresser en élaborant des mesures spécifiques et appropriées et d'affirmer la volonté politique de mettre en œuvre ce programme transversal qui n'a rien de conflictuel et qui devrait nous rassembler au lieu de nous diviser.

À propos de mesures concrètes, il convient de noter que, dans leur déclaration commune (FSC-PC.DEL/5/21), les trois réseaux informels de l'OSCE sur l'égalité des sexes – les ambassadrices et représentantes auprès de l'OSCE, MenEngage et Women in the First Dimension – ont présenté une série d'engagements pratiques dans le cadre de leur vision prospective et inclusive d'un environnement favorable propice à la diversité.

En tant que membre du réseau Women in the First Dimension, je tiens à souligner que deux initiatives concrètes du réseau sont en cours : un programme de mentorat et l'établissement d'une liste d'expertes sur des sujets politico-militaires.

Madame la Présidente,

Je tiens à encourager les États participants à continuer de soumettre volontairement des informations supplémentaires concernant leur application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU lorsqu'ils répondent au Questionnaire sur le Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité. La communication de ces données fait partie intégrante de l'échange annuel d'informations sur le Code, qui démontre l'engagement des États participants en matière de transparence, de renforcement de la confiance et de la sécurité, de promotion de la stabilité régionale et de partage de valeurs communes.

Je souhaite également rappeler le succès du programme de formation de l'OSCE sur les bourses d'études pour la paix et la sécurité, qui est désormais bien en place. Il s'agit d'une initiative conjointe de notre Organisation et du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU qui est fondée sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité et permet à de jeunes professionnels, en particulier des femmes des États participants de l'OSCE et des partenaires pour la coopération, d'accroître leur participation aux processus d'élaboration, de planification et de mise en œuvre des politiques dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération.

Madame la Présidente,

Avant de conclure cette déclaration, je tiens à souligner que la sous-secrétaire adjointe, M<sup>me</sup> Alexandra Bell, a fait observer que toute incapacité de donner la priorité au programme sur les femmes, la paix et la sécurité a une incidence négative sur notre sécurité à tous.

Je crois sincèrement que la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies peut servir de programme unificateur pour les États participants de l'OSCE. Cependant, notre Organisation ne devrait en aucun cas essayer de dupliquer les efforts de l'ONU dans ce domaine. Elle devrait plutôt veiller à évaluer l'application de la résolution dans l'espace de l'OSCE, recenser les lacunes, rechercher les moyens d'y remédier



et adopter de nouvelles mesures pratiques dans les domaines d'activité du FCS qui peuvent contribuer à renforcer la mise en œuvre de cet instrument historique.

Merci, Madame la Présidente.

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**  
**Conseil permanent**

FSC-PC.JOUR/67  
10 March 2021  
Annex 13

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**80<sup>e</sup> séance commune du FCS et du CP**  
Journal n° 67 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE DU GROUPE INFORMEL D'AMIS SUR LES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE ET LES STOCKS DE MUNITIONS CONVENTIONNELLES (LETTONIE)**

Merci, Madame la Présidente.  
Chers collègues,  
Distingués intervenants,

En ma qualité de Présidente du Groupe informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles, je voudrais commencer par remercier les distingués intervenants pour les exposés précieux et incitant à la réflexion qu'ils ont fait sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. La résolution 1325 reste une référence qui continue de nous donner à tous l'occasion d'apporter des contributions réelles et durables à notre sécurité collective. Nous devrions faire tout ce qui est en notre pouvoir pour conjuguer nos efforts afin de contribuer à sa mise en œuvre aux niveaux national, régional et international.

Dans l'esprit du Dialogue de sécurité de ce jour, je m'associe aux intervenants précédents pour rappeler la Décision du Conseil ministériel n° 10/17 sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SMC). Je voudrais en particulier appeler votre attention sur le fait que, dans cette décision, le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) a été chargé de « lutter contre l'impact que l'accumulation excessive et déstabilisatrice et la dissémination incontrôlée d'ALPC et de SMC a sur les femmes et les enfants » et de « créer des chances égales pour les femmes de participer aux processus d'élaboration des politiques, de planification et de mise en œuvre pour lutter contre les ALPC illicites et s'agissant des projets d'assistance de l'OSCE dans le domaine des ALPC et des SMC » (MC.DEC/10/17/Corr.1). Dans la Déclaration du Conseil ministériel de 2018 sur les efforts de l'OSCE dans le domaine des normes et meilleures pratiques concernant les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles (MC.DOC/5/18/Corr.1), les ministres des affaires étrangères des États participants de l'OSCE ont souligné l'urgence de cette tâche en se déclarant « préoccupés par l'impact négatif du trafic illicite d'ALPC sur nos sociétés, en notant en particulier son impact sur les femmes et les enfants », et conscients de « la nécessité pour l'OSCE de continuer à renforcer ses normes et meilleures pratiques relatives aux ALPC et aux SMC ainsi que leur mise en œuvre ».

Lors de la deuxième Réunion biennale pour évaluer la mise en œuvre des documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC, qui s'est tenue en octobre 2020, il a été souligné que l'OSCE devait prendre systématiquement en compte le genre dans ses travaux d'assistance normative et pratique. La prise en considération des aspects liés au genre à la fois dans les politiques des États participants relatives aux ALPC et aux SMC et dans le cadre de l'assistance normative et pratique fournie par l'OSCE dans ces domaines contribuerait grandement aux efforts que nous déployons en commun pour lutter efficacement contre le trafic illicite des ALPC et des SMC.

Madame la Présidente,

Trois raisons justifient la prise en compte des questions de genre dans l'action concernant les ALPC et les SMC : 1) contribuer à l'égalité des genres ; 2) promouvoir un contrôle des ALPC et une gestion des SMC plus efficaces ; et 3) favoriser la mise en œuvre des obligations et engagements internationaux.

Je voudrais rappeler les suggestions concrètes ci-après, qui avaient été formulées à la deuxième Réunion biennale pour évaluer la mise en œuvre des documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC. Les États participants y avaient été encouragés à :

- ne pas se contenter uniquement d'augmenter le nombre de femmes participantes et chercher plutôt à obtenir une représentation diversifiée dans la prise de décisions, en particulier en assurant l'égalité d'accès à de telles fonctions et en contribuant à l'évolution professionnelle ;
- assurer le financement adéquat des mécanismes de collecte de données ventilées par sexe relatives aux besoins des survivants ;
- harmoniser les politiques connexes en élaborant des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU en même temps que leurs plans d'action pour la maîtrise des ALPC et en définissant des objectifs et des indicateurs interdépendants.

C'était précisément dans le but de traduire les engagements en actes que le « Résumé des suggestions » faites à la deuxième Réunion biennale (document SEC.GAL/179/20 du 26 novembre 2020) proposait des mesures concrètes telles que celles que je viens de citer. Je recommande que ces mesures soient incorporées dans le Plan d'action de l'OSCE relatif aux ALPC (2010), qui a besoin d'être actualisé. Cela nous donnerait une approche axée sur les objectifs que nous pourrions utiliser pour exécuter les instructions données dans la Décision n° 10/17 du Conseil ministériel.

Comme le processus de mise à jour des guides des meilleures pratiques de l'OSCE sur les ALPC et les SMC a bien avancé et que nous nous proposons également d'en élaborer de nouveaux, il est opportun de veiller à ce que les aspects liés au genre soient pris en compte, le cas échéant, dans le texte de ces documents et de tous les autres documents pertinents de l'Organisation. J'espère que les enseignements retirés de la séance commune du FCS et du Conseil permanent d'aujourd'hui et les débats que nous y avons eus nous motiveront davantage et nous guideront dans nos efforts visant à prendre systématiquement en compte le

genre dans les meilleures pratiques et les mécanismes relatifs aux ALPC et aux SMC. Je vous encourage à mettre à profit les délibérations Groupe de travail A du FCS pour approfondir les aspects liés au genre lors de l'examen des projets de guides des meilleures pratiques mis à jour et des propositions de révision du mécanisme d'assistance de l'OSCE.

Chers collègues,

Pour terminer, permettez-moi d'ajouter ma voix en soutien à toutes les initiatives, y compris les réseaux officiels, qui visent à promouvoir le programme sur les femmes, la paix et la sécurité au sein de l'OSCE, comme les réseaux Women Ambassadors and Representatives, MenEngage et Women in the First Dimension. Je leur souhaite plein succès dans leurs entreprises.

Merci de votre attention.

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**  
**Conseil permanent**

FSC-PC.JOUR/67  
10 March 2021  
Annex 14

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**80<sup>e</sup> séance commune du FCS et du CP**  
Journal n° 67 du FCS et du CP, point 2 b) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE DU FORUM POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ**

En ma qualité de Présidente, je voudrais faire deux observations. Premièrement, je souhaite attirer votre attention sur la lettre de la Présidente diffusée le 8 mars (FSC.DEL/78/21), dans laquelle il est recommandé au Forum d'accepter les dates proposées (29 juin au 1<sup>er</sup> juillet) pour la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité, conformément à un projet de décision du Conseil permanent.

Deuxièmement, je voudrais vous rappeler que la réunion consultative d'experts sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SMC) consacrée à la demande d'assistance pour prévenir et combattre les risques liés aux engins explosifs en Azerbaïdjan se tiendra la semaine prochaine, le 18 mars, à 15 heures. Une invitation a été distribuée dans le document FSC.DEL/76/21/Corr.1 en date du 3 mars 2021. La Présidence du FCS tient à préciser qu'elle n'assume aucune responsabilité quant au contenu de l'annexe D et de ses pièces jointes, qu'elle a transmises sans en modifier le contenu. Cette annexe a été distribuée sous réserve des décisions de l'OSCE figurant dans les documents approuvés par les États participants de l'OSCE. La présente déclaration sera jointe au journal de la séance.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
Forum pour la coopération en matière de sécurité  
Conseil permanent**

FSC-PC.JOUR/67  
10 March 2021  
Annex 15

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**80<sup>e</sup> séance commune du FCS et du CP**

Journal n° 67 du FCS et du CP, point 2 c) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE DU GROUPE INFORMEL  
D'AMIS SUR LES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE ET LES  
STOCKS DE MUNITIONS CONVENTIONNELLES (LETONIE)**

Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues,

En ma qualité de Présidente du Groupe de travail informel d'Amis sur les armes légères et de petit calibre (ALPC) et les stocks de munitions conventionnelles (SMC), je saisis cette occasion pour vous rendre compte de la dernière réunion du Groupe, qui s'est tenue le 25 février 2021 par visioconférence.

La réunion a rassemblé 56 participants de 28 États participants de l'OSCE (Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bulgarie, Chypre, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Monténégro, Norvège, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse et Turquie) et du Centre de prévention des conflits de l'OSCE. Sur ces 56 participants, 14 étaient des femmes.

L'objectif de la réunion du Groupe informel était de présenter l'état d'avancement des travaux de mise à jour des guides des meilleures pratiques de l'OSCE sur les ALPC et les SMC, d'informer les participants des résultats de la réunion d'experts tenue le 18 février 2021 et de faire le point sur l'élaboration de nouveaux guides et documents normatifs de l'OSCE sur les ALPC et les SMC.

Chers collègues,

Je suis très heureuse de constater que neuf des 17 guides existants sont soit en cours de révision ou de mise à jour, soit ont été adoptés. Après avoir été examinés lors de la réunion informelle d'experts du 18 février, les guides sur le transport des munitions et sur le marquage, l'enregistrement et le suivi documentaire des munitions seront bientôt inscrits à l'ordre du jour du Groupe de travail A du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS). Je remercie l'Allemagne d'avoir pris l'initiative de mettre à jour ces deux guides. Comme vous le savez, trois autres guides, mis à jour sous la direction des États-Unis, sont déjà examinés en détail par les États participants au sein du Groupe de travail A du FCS. Je

tiens à réaffirmer que le processus de mise à jour des guides des meilleures pratiques dépend entièrement des États participants. Bien que ce processus soit complexe et prenne du temps puisqu'il porte sur des documents évolutifs, il y a tout intérêt à le mener régulièrement en étant toujours dans l'anticipation. Ces guides ne sont pas des textes ayant force obligatoire auxquels les États doivent se conformer strictement, ce qui signifie que, dans l'ensemble, ils ne sont pas politiquement sensibles et devraient donc faire l'objet d'un consensus.

Chers collègues,

Je tiens également à féliciter la France d'avoir décidé de prendre l'initiative de mettre à jour le guide concernant le marquage, l'enregistrement et la traçabilité des ALPC, et la Suède d'avoir fait de même pour le guide concernant les ALPC dans les processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. J'encourage les autres États participants qui ont élaboré ou parrainé les versions initiales des huit autres guides à entreprendre de les mettre à jour ou à lancer des discussions pour déterminer s'ils sont toujours actuels et applicables ou s'ils doivent faire l'objet d'une mise à jour quelconque.

Lors de la réunion du Groupe informel d'Amis du 25 février, les travaux d'élaboration de nouveaux guides et documents normatifs de l'OSCE sur les ALPC et les SMC ont été présentés. L'Autriche a rendu compte de deux de ses initiatives : la poursuite des efforts visant à rendre opérants les normes, les principes et les mesures en matière de prévention, de lutte et d'enquête concernant le trafic illicite d'ALPC et de munitions conventionnelles, et le document de réflexion du 21 décembre 2020 (FSC.DEL/335/20) sur le mécanisme d'assistance prévu par les documents de l'OSCE sur les ALPC et les SMC. L'Espagne a informé le Groupe de l'état d'avancement du projet de guide concernant la prévention du trafic illicite d'ALPC et/ou de munitions par voies de navigation maritime et intérieure. Bien que ce projet figure déjà à l'ordre du jour du Groupe de travail A du FCS, le Groupe informel d'Amis continue de servir de cadre pour clarifier les questions qui s'y rapportent et en débattre officieusement.

Un compte rendu de ces discussions et des résultats de la réunion du Groupe informel d'Amis tenue le 25 février a été distribué aux délégations et aux missions des États participants de l'OSCE le 5 mars 2021 (FSC.DEL/77/21).

Je tiens à remercier l'ensemble des participants et toutes les délégations des États participants de l'OSCE qui ont apporté leur soutien à cette réunion et contribué à son succès.

Je voudrais aussi exprimer ma gratitude à la Section d'appui au FCS pour ses avis d'experts et son soutien technique extrêmement précieux.

Je vous remercie de votre attention.

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.